

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2011/10 RELATIVE
AUX AUTORIZATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

I - MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de Programme n° BP07-1

Pont Bacalan-Bastide à Bordeaux

Montant	Montant	Credits de programme					Exercices* Ultérieurs	Financement	
		2010	2011	2012	2013	2014		Nature	Montant
151 327 346 (valeur 2009)	28 888 388	41 015 958	55 903 000	25 520 000				Subventions	35 208 734
								F.C.T.V.A. (2)	23 428 500
								Autofinancement (3)	72 793 744
								Emprunt	19 896 368

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur les années ultérieures à 2014 pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

(1) Crédits réalisés sur exercices antérieurs (y compris les reports de crédits de l'exercice 2009)

(2) La part de F.C.T.V.A. mentionnée est le potentiel de dotation que le projet est susceptible de générer à législation actuelle. La part de financement relevant de ce fonds est calculé sur les seuls crédits de l'opération éligibles au F.C.T.V.A.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement figurant pour ce budget au PPI et le total de l'autofinancement du Budget Principal rapporté au montant des crédits inscrits au PPI (y compris les crédits des années ultérieures) pour chacune des opérations

La part supportée par la CUB correspond à l'autofinancement et à l'emprunt, soit 92 690 112 €

Autorisation de Programme n° BP07-2

Desserte du Secteur Nord de la Communauté

Montant	Montant	Credits de programme					Exercices Ultérieurs	Financement	
		2010	2011	2012	2013	2014		Nature	Montant
56 094 854	22 134 854						33 960 000	Subventions	0
								F.C.T.V.A. (2)	8 684 605
								Autofinancement (3)	26 983 586
								Emprunt	20 426 663

Autorisation de Programme n° BP07-3

7ème circonscription de voirie et unité parc matériel roulant à Bruges

Montant	Montant	Credits de programme					Exercices Ultérieurs	Financement	
		2010	2011	2012	2013	2014		Nature	Montant
8 150 000	4 600 000	3 350 000						Subventions	0
								F.C.T.V.A. (2)	1 261 783
								Autofinancement (3)	3 920 435
								Emprunt	2 967 782

Autorisation de Programme n° BP07-4

ZAC du centre ville à Ambarès

Montant	Montant	Credits de programme					Exercices Ultérieurs	Financement	
		2010	2011	2012	2013	2014		Nature	Montant
12 413 730	3 311 595	2 650 000	3 121 927	3 251 638	78 570			Participations	0
								F.C.T.V.A. (2)	1 921 894
								Autofinancement (3)	5 971 438
								Emprunt	4 520 398

Rénovation de l'Hôtel de Communauté

Autorisation de Programme	Autorisation antérieures (1)	Crédits de l'exercice					Exercices ultérieurs	Financement prévisionnel	
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Nature	Montant	
45 912 311	7 562 311	8 750 000	10 000 000	12 000 000	6 850 000	750 000	Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 7 108 144 22 085 426 16 718 741	

Parc végétal et animalier du Bourgaillh

Autorisation de Programme	Autorisation antérieures (1)	Crédits de l'exercice					Exercices ultérieurs	Financement prévisionnel	
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Nature	Montant	
10 908 472	6 408 472		2 250 000	2 250 000			Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 1 688 850 5 247 356 3 972 266	

Soutien au développement des activités portuaires

Autorisation de Programme	Autorisation antérieures (1)	Crédits de l'exercice					Exercices ultérieurs	Financement prévisionnel	
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Nature	Montant	
2 401 808	321 808	520 000	520 000	520 000	520 000		Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 0 1 155 354 1 246 454	

Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Autorisation de Programme	Autorisation antérieures (1)	Crédits de l'exercice					Exercices ultérieurs	Financement prévisionnel	
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Nature	Montant	
35 000 000	1 000 000	3 000 000	7 000 000	12 000 000	12 000 000		Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 0 16 836 224 18 163 776	

Plan patrimoine durable - Isolation des bâtiments

Autorisation de Programme	Autorisation antérieures (1)	Crédits de l'exercice					Exercices ultérieurs	Financement prévisionnel	
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Nature	Montant	
5 498 756	933 756	930 000	835 000	1 000 000	800 000	1 000 000	Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 851 317 2 645 094 2 002 344	

Aide à l'équilibre d'opérations de logements PLUS/PLAI

Autorisation de Programme	Inscription d'opérations	Crédits de Paiement					Montants		
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices Ultérieurs	Nature	Montant
62 379 445	16 379 445	8 880 800	9 132 000	9 132 000	8 623 200	9 123 200	1 108 800	Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 0 30 006 694 32 372 751

Participation au financement de la LGV Bordeaux - Tours

Autorisation de Programme	Inscription d'opérations	Crédits de Paiement					Montants		
Montant HT	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices Ultérieurs	Nature	Montant
161 254 830	1 844 830	11 700 000	18 140 000	23 430 000	29 050 000	30 000 000	47 090 000	Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 0 77 569 210 83 685 620

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Station d'épuration Quai de Brazza, Zone d'influence et digesteur à Bordeaux

Autorisation de Programme	Inscription d'opérations	Crédits de Paiement					Montants		
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices Ultérieurs	Nature	Montant
29 830 413	5 330 413	2 000 000		7 000 000	7 850 000	6 850 000	800 000	Subventions T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	4 888 596 13 085 339 11 856 478

(1) Crédits réalisés sur exercices antérieurs (y compris les reports de crédits de l'exercice 2009)

(2) Le montant de la TVA ici mentionné est celui qu'il est prévu de récupérer par l'intermédiaire du Fermier du service, par transfert de droits à déduction de TVA.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement du Budget Annexe Assainissement figurant au PPI et le total de l'autofinancement de ce même budget rapporté au montant des crédits inscrits au PPI (y compris les crédits des années ultérieures) pour chacune des opérations.

Reconstruction de la station d'épuration et digesteur Louis Fargues à Bordeaux

Autorisation de Programme	Inscription d'opérations	Crédits de Paiement					Montants		
Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices Ultérieurs	Nature	Montant
91 853 122	17 553 122	21 000 000	27 450 000	17 700 000	8 150 000			Subventions T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	19 200 000 15 052 853 40 292 075 17 308 194

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

Autorisation de Programme n° DM09-1

Construction 3ème dépôt du service de l'environnement

Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices Ultérieurs	Nature	Montant
23 369 901	1 394 901	3 110 000	4 000 000	7 150 000			7 715 000	Subventions F.C.T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 3 618 128 18 672 008 1 079 785

(1) Crédits réalisés sur exercices antérieurs (y compris les reports de crédits de l'exercice 2009)

(2) La part de F.C.T.V.A. mentionnée est le potentiel de dotation que le projet est susceptible de générer à législation actuelle. La part de financement relevant de ce fonds est calculé sur les seuls crédits de l'opération éligibles au F.C.T.V.A.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement du Budget Annexe Déchets Ménagers figurant au PPI et le total de l'autofinancement de ce même budget rapporté au montant des crédits inscrits (y compris les crédits des années ultérieures) pour l'opération.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Autorisation de Programme n° TPS09-1

Ateliers de carrosserie et mécanique bus

Montant	Montant	2010	2011	2012	2013	2014	Exercices Ultérieurs	Nature	Montant
9 634 997	2 609 997	4 200 000	2 825 000					Subventions T.V.A. (2) Autofinancement (3) Emprunt	0 0 9 634 997 0

(1) Crédits réalisés sur exercices antérieurs (y compris les reports de crédits de l'exercice 2009)

(2) Le montant de la TVA ici mentionné est celui qu'il est prévu de récupérer par l'intermédiaire du Délégué du service, par transfert de droits à déduction de TVA.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement du Budget Annexe Transports figurant au PPI et le total de l'autofinancement de ce même budget rapporté au montant des crédits inscrits (y compris les années ultérieures) pour l'opération.